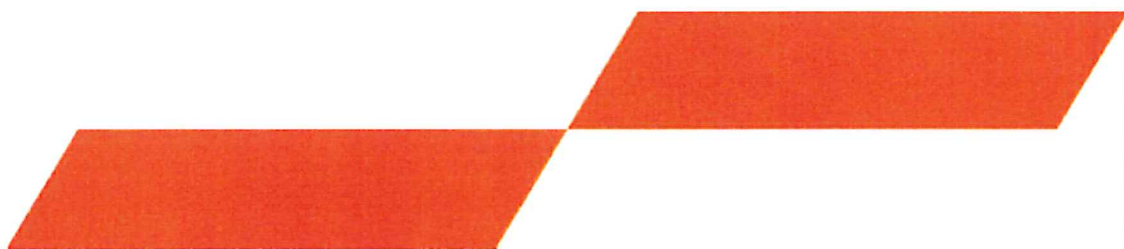




FONDS DE DOTATION NATURE RESTORATION AND PRESERVATION

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Au Conseil d'administration

FONDS DE DOTATION NATURE RESTORATION AND PRESERVATION

La Defense 6

2 Place Jean Millier

92400 COURBEVOIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION NATURE RESTORATION AND PRESERVATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application du règlement ANC n°2022-06 exposée dans l'annexe aux comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Président du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Fonds de dotation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2026

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Olivier Lotz



Fonds de dotation NRPTF

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

1.	COMPTES ANNUELS	3
1.1.	Bilan	4
1.1.1.	Actif au 31 décembre 2025	4
1.1.2.	Passif et fonds propres au 31 décembre 2025	5
1.2.	Compte de résultat	6
2.	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7
2.1.	Présentation de l'entité et faits marquants	8
2.1.1.	Présentation de l'entité	8
2.1.2.	Faits caractéristiques de l'exercice	8
2.1.3.	Moyens mise en œuvre	9
2.2.	Principes, règles et méthodes comptables	10
2.2.1.	Principes généraux	10
2.2.2.	Règles et méthodes comptables	10
2.2.2.1.	Méthode d'évaluation	10
2.2.2.2.	Continuité d'exploitation	10
2.2.2.3.	Immobilisations financières	10
2.2.2.4.	Créances et dettes	10
2.2.2.5.	Subventions reçues	10
2.2.3.	Changements comptables	10
2.3.	Notes sur le bilan	11
2.3.1.	Actif	11
2.3.1.1.	Actif immobilisé	11
2.3.1.2.	Créances	12
2.3.2.	Passif	13
2.3.2.1.	Fonds propres	13
2.3.2.2.	Dettes	13
2.4.	Notes sur le compte de résultat	14
2.5.	Autres informations	15
2.5.1.	Engagements hors bilan	15
2.5.2.	Effectifs	15
2.5.3.	Honoraires des commissaires aux comptes	15
2.5.4.	Événements postérieurs à la clôture	15

1. COMPTES ANNUELS

1.1. Bilan

1.1.1. Actif au 31 décembre 2025

Actif		2025			En euros
		Brut	Amortissements Dépréciations	Net	2024 Net
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	-	-	-	-
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
	Immobilisations financières				
	Titres immobilisés	4 274 711	4 195 350	79 362	121 715
	Prêts	-	-	-	-
	Total	4 274 711	4 195 350	79 362	121 715
Total actif immobilisé (I)		4 274 711	4 195 350	79 362	121 715
Actif circulant	Avances et acomptes versés	-	-	-	-
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	470 000	-	470 000	730 000
	Créances fiscales et sociales	-	-	-	-
	Autres créances	-	-	-	-
	Charges constatées d'avance	-	-	-	-
	Total	470 000	-	470 000	730 000
	Disponibilités				
		21 900	-	21 900	5 175
	Total	21 900	-	21 900	5 175
Total actif circulant (II)		491 900	-	491 900	735 175
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II)		4 766 611	4 195 350	571 262	856 890

1.1.2. Passif et fonds propres au 31 décembre 2025

En euros

Passif		2025	2024
Fonds Propres	Fonds propres consommables	564 062	848 970
	Fonds propres sans droit de reprise	-	-
	Report à nouveau	-	-
	Excédent ou déficit de l'exercice	-	-
	Total fonds propres (I)	564 062	848 970
Dettes	Dettes financières		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	Dettes d'exploitation		
	Avances et acomptes reçus	-	-
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 920
	Dettes fiscales et sociales	-	-
	Autres dettes	-	-
	Produits constatés d'avance	-	-
	Total	7 200	7 920
	Total dettes (II)	7 200	7 920
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II)		571 262	856 890

1.2. Compte de résultat

En euros

Compte de résultat		France	Exportation	2025	2024
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	-	-	-	-
	Production vendue :				
	Ventes de services	-	-	-	-
	Chiffre d'affaires net	-	-	-	-
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			-	-
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			284 909	478 856
	Subvention d'exploitation			-	-
	Subvention à recevoir			30 000	30 000
	Cotisations Membres			-	-
	Autres produits			-	-
Total (I)				314 909	508 856
Charges d'exploitation	Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
	Autres achats et charges externes			-	-
	Aides financières			-	-
	Impôts, taxes et versements assimilés			-	-
	Salaires et traitements			-	-
	Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations			-	-
	Charges sociales			-	-
	Autres charges			11 877	11 828
Total (II)				11 877	11 828
Résultat d'exploitation (I - II)				303 032	497 028
Produits financiers	Reprise sur dépréciations et provisions			-	-
	Interêts financiers			-	-
	Différences positives de change			-	-
Total (III)				-	-
Charges financières	Interêts et charges assimilées			-	-
	Différences négatives de change			6 656	-
	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions			296 376	497 028
	Créances passées en perte			-	-
Total (IV)				303 032	497 028
Résultat financier (III - IV)				(303 032)	(497 028)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)				-	-
Produits exceptionnels (V)				-	-
Charges exceptionnelles (VI)				-	-
Résultat exceptionnel (V - VI)				-	-
Participations des salariés aux résultats (VII)				-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)				-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)				314 909	508 856
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)				314 909	508 856
EXCEDENT OU DEFICIT				-	-

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1. Présentation de l'entité et faits marquants

2.1.1. Présentation de l'entité

Le Fonds de dotation NRPTF (Nature Restoration & Preservation TotalEnergies Fund) a pour objet de contribuer en France et à l'étranger, à l'accompagnement, au financement et au soutien technique de projets d'intérêt général dans le domaine du Climat et de l'Environnement.

Les actions menées par le fonds sont financées par prélèvement sur le budget de l'axe " Climat, Littoraux et Océans" de la Fondation d'Entreprise TotalEnergies et les entités de la Compagnie TotalEnergies en France et à l'étranger pourront également contribuer au financement des actions réalisées par le Fonds de dotation.

Le Fonds de dotation NRPTF est régi par l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

Le numéro de SIRET du Fonds est 84796460800016.

L'exercice 2025 a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

2.1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Sur l'exercice 2025, le Fonds de dotation a perçu 290 000€ de la Fondation d'Entreprise TotalEnergies.

Au 31 décembre 2025, le reliquat de 440 000€ au titre de la dotation de 2022 est constaté en créances dans les comptes du Fonds de dotation.

Ces créances représentent des engagements à recevoir de la Fondation d'Entreprise TotalEnergies.

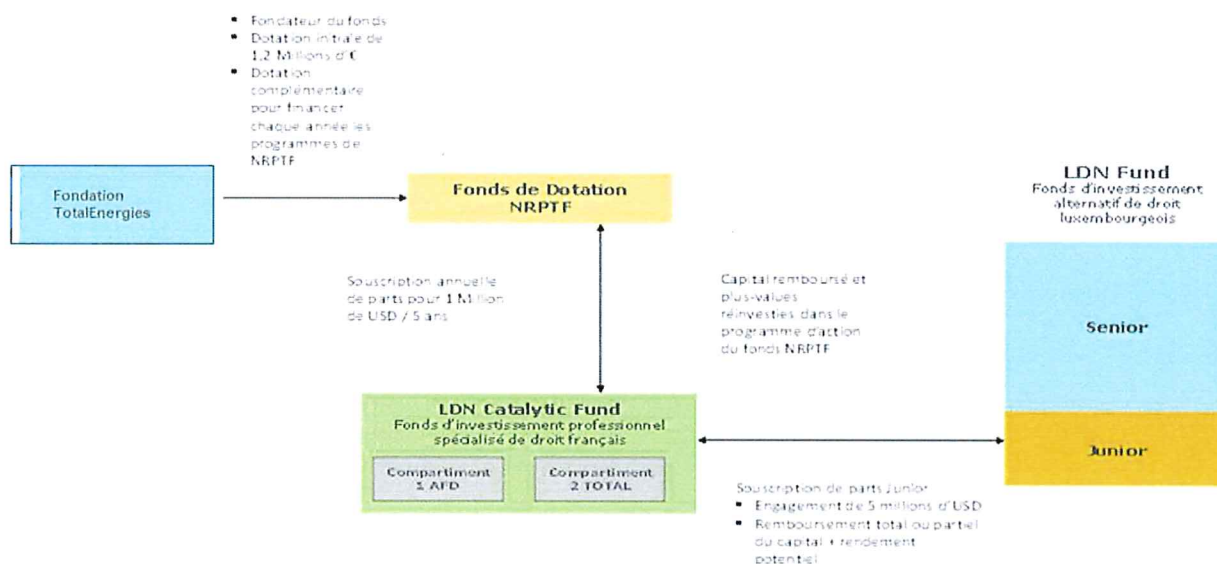
Au courant de 2025 le fonds de dotation a procédé à un versement de 300 000 USD à MIROVA, portant ainsi le montant de ses versements au Fonds LDN à 94% du montant souscrit.

2.1.3. Moyens mise en œuvre

La Fondation d'Entreprise TotalEnergies, fondateur du Fonds de dotation, prévoit chaque année au titre d'un engagement pluriannuel de verser une dotation au Fonds de dotation. Il affecte les ressources, moyens et compétences mis à sa disposition par le Fondateur, à la réalisation d'actions, qu'il développe soit seul, soit en association ou en partenariat.

Au 31 décembre 2025, une somme totale de 290 000 € a été versée, le reliquat de 440 000€ correspondant à la dotation 2022 est constaté en subvention à recevoir de la Fondation d'Entreprise TotalEnergies dans les comptes du Fonds de dotation.

Ci-dessous le schéma du montage financier :



2.2. Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1. Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur, notamment le règlement ANC 2018-06, modifié par le règlement ANC 2023-03 article 5. A défaut de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC 2018-06, modifié par le règlement ANC 2023-03 article 5, les dispositions du règlement ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC 2022-06, relatif au Plan Comptable Général s'appliquent (Art 111-2).

2.2.2. Règles et méthodes comptables

2.2.2.1. Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2.2. Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été établis en appliquant la convention comptable de continuité d'exploitation.

2.2.2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation peut être constituée si la valeur vénale des titres devient inférieure à leur valeur brute. La valeur vénale est généralement établie par référence aux capitaux propres, aux perspectives de rentabilité, à la valeur économique et à l'intérêt stratégique de la détention des titres.

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.2.2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.2.5. Subventions reçues

Le montant total des conventions signées avec la Fondation TotalEnergies est comptabilisé en produit (Versements des fondateurs).

A la clôture de l'exercice, les montants non versés sont comptabilisés en "Subventions à recevoir".

Le Fonds de dotation perçoit des subventions de la société TotalEnergies S.E. qui sont inscrites en subventions d'exploitation.

2.2.3. Changements comptables

Hormis le règlement ANC 2022-06 rentré en vigueur sur l'exercice (2.2.1), aucun autre élément particulier n'est à porter à la connaissance du lecteur de ces états financiers.

2.3. Notes sur le bilan

2.3.1. Actif

2.3.1.1. Actif immobilisé

2.3.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations en valeurs brutes

		En euros				
Valeurs brutes		Montant au 1 ^{er} janvier 2025	Augmentations 2025	Transferts 2025	Diminutions 2025	Montant au 31 décembre 2025
Immobilisations financières	Titres immobilisés	4 020 689	254 022	-	-	4 274 711
	Prêts	-	-	-	-	-
	Total	4 020 689	254 022	-	-	4 274 711
Total valeurs brutes		4 020 689	254 022	-	-	4 274 711

Placement dans les Fonds Propres Spécialisés (FPS) « Land Degradation Neutrality » (LDN) Catalytic :

Le FPS LDN Catalytic est un fonds d'investissement professionnel spécialisé, nourricier du fonds luxembourgeois LDN Catalytic dans lequel il investit exclusivement dans la tranche dite Junior.

Le fond maître LDN Catalytic et le fonds nourricier FPS Catalytic sont gérés par la société de gestion Mirova (Groupe Natixis).

Le FPS LDN Catalytic a été développé par les Nations-Unies et Mirova avec le soutien du WWF international.

Il a pour objet de financer des projets à triple vocation (environnementale, sociale et financière) pour neutraliser l'effet de dégradation des terres, avec pour objectif de passer de projets pilotes à des projets d'envergure, ambitieux en termes d'échelle et d'impact.

Le FPS LDN Catalytic est un fonds commun de placement régit par la loi française et en particulier par les articles L.214-154 à L.214-158 du code monétaire et financier et dont la création a été déclarée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le 26 février 2019 un bulletin de souscription au FPS LDN Catalytic - Compartiment 2 (réservé au Fonds de dotation) a été signé, par lequel le Fonds de dotation NRPTF s'est engagé à verser au FPS la somme de 5 millions de dollars US, par tranche maximum d'1 million de USD sur chacune des années 2018 à 2022.

Dans l'hypothèse où, au cours d'une année civile donnée, Mirova n'aurait pas appelé la totalité du montant annuel autorisé susvisé, ce montant non appelé serait cumulé au montant maximum annuel appelable au cours de l'année civile suivante et reportable, le cas échéant, d'une année sur l'autre, jusqu'au terme du Compartiment n°2.

L'engagement de souscription porte sur 5.000 parts du FPS d'une valeur nominale de unitaire de 1.000 USD.

En juillet 2025, le FPS a effectué un appel de Fonds auprès du Fonds de dotation à hauteur de 6% des engagements globaux souscrits par le fonds de dotation soit 300 000 USD, portant la somme totale versée à 4 700 000 USD, soit 94% des engagements globaux souscrits.

Cet appel de fonds a été enregistré en placement financier (actifs immobilisés) au coût historique et convertis en euros par application du cours de change USD/EUR du jour de leur enregistrement dans les comptes du fonds.

2.3.1.1.2. Tableau de variation des dépréciations de l'actif immobilisé

En euros

Dépréciations		Montant au 1 ^{er} janvier 2025	Augmentations 2025	Transferts 2025	Diminutions 2025	Montant au 31 décembre 2025
Financières	Titres immobilisés	3 898 974	296 376	-	-	4 195 350
	Prêts	-	-	-	-	-
	Total	3 898 974	296 376	-	-	4 195 350
	Total dépréciations	3 898 974	296 376	-	-	4 195 350

Conformément aux principes comptables, une provision pour dépréciation de l'actif immobilisé a été constatée dans les comptes du fonds de dotation à hauteur de la moins-value latente constatée au 31 décembre 2025 et à hauteur de la différence entre la valeur vénale de la part du FPS à cette date et le coût historique des investissements.

Pour le calcul de cette provision, le taux de conversion USD/EUR utilisé est le cours constaté au 31/12/2025.

Le montant de la provision comptabilisée au cours de l'exercice est de 296 376 €.

2.3.1.2. Créances

2.3.1.2.1. États des échéances des créances

En euros

Créances		Montant brut au 31 décembre 2025	Échéance à < 1 an	Échéance à entre 1 et 5 ans	Échéance à > 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	Prêts	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
Créances de l'actif circulant	Avances et acomptes versés	-	-	-	-
	Créances clients et comptes rattachés	470 000	30 000	440 000	-
	Créances fiscales et sociales	-	-	-	-
	Autres créances	-	-	-	-
	Charges constatées d'avance	-	-	-	-
	Total	470 000	30 000	440 000	-
Total des créances		470 000	30 000	440 000	-

Le montant des autres créances de 470 000€ correspond aux subventions non reçues à la clôture de l'exercice de la part de la Fondation d'Entreprise TotalEnergies pour 30 000€ au titre de l'année 2025 et 440 000€ au titre de l'année 2022.

2.3.2. Passif

2.3.2.1. Fonds propres

2.3.2.1.1. Tableau de variation des Fonds propres

En euros

Variation des fonds propres	Montant au 1 ^{er} janvier 2025	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2025
Fonds propres consommables	848 970			(284 908)	564 062
Fonds propres sans droit de reprise	-		-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-	-	-
Total fonds propres	848 970	-	-	(284 908)	564 062

Les reprises de dotations consommables correspondent à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice si nécessaire (déficit avant consommation) et dans la mesure où la dotation consommable est suffisante.

2.3.2.2. Dettes

2.3.2.2.1. États des échéances des dettes

En euros

Dettes	Montant brut au 31 décembre 2025	Échéance à < 1 an	Échéance à entre 1 et 5 ans	Échéance à > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 200	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	7 200	7 200	-	-
Total dettes	7 200	7 200	-	-

Les dettes s'élèvent à 7 200 € et correspondent à la provision constituée pour les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice.

2.4. Notes sur le compte de résultat

En euros

Détails charges de l'exercice	Montants 2025	Montants 2024
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges		
Frais de fonctionnement	-	-
Cotisations	-	-
Prestations d'assistance comptable	3 933	3 312
Communications, relations publiques	-	-
Commissariat aux comptes	7 438	7 944
Autres dépenses courantes	506	572
Total	11 877	11 828
Total des charges d'exploitation	11 877	11 828
CHARGES FINANCIERES		
Interêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	6 656	-
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	296 376	497 028
Créances passées en perte	-	-
Total des charges financières	303 032	497 028
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
Total des charges exceptionnelles	-	-
Participations des salariés aux résultats	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-
Total des charges	314 909	508 856

En euros

Détails des produits de l'exercice	Montants 2025	Montants 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de services	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Versements reçus des fondateurs	-	-
Versements à recevoir des fondateurs	30 000	30 000
Subvention d'exploitation	-	-
Consommation de la dotation consommable	284 909	478 856
Cotisations Membres	-	-
Autres produits	-	-
Total des produits d'exploitation	314 909	508 856
PRODUITS FINANCIERES		
Reprise sur dépréciations et provisions	-	-
Interêts financiers	-	-
Différences positives de change	-	-
Total des produits financières	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELLES	-	-
Total des produits exceptionnelles	-	-
Participations des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
Total des produits	314 909	508 856
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-

2.5. Autres informations

2.5.1. Engagements hors bilan

Objet		Montant engagé au 31 décembre 2025	Date d'échéance
Engagements donnés	Land Degradation Neutrality CATALYTIC Funds (USD) Compartiment 2	300 000 USD	31/12/2026
	Total engagements donnés	300 000 USD	
Engagements reçus	Fondation d'Entreprise TotalEnergies au titre de l'axe "Climat , Littoraux et Océans"	60 000 Euros	31/12/2027
	Total engagements reçus	60 000 Euros	

2.5.2. Effectifs

Le Fonds de dotation ne dispose pas d'effectifs.

2.5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

		En euros
		Montant de l'exercice
Honoraires afférents à la certification des comptes		6 700
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		-
Total Honoraires Commissaires aux comptes		6 700

2.5.4. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun élément particulier n'est à porter à la connaissance du lecteur des états financiers en 2025.